



2025-02-27

Appel d'offre : Services professionnels




Table sur le soutien communautaire en logement social et
communautaire (TSCLSC) du Bas- St-Laurent

Mise en contexte

En mai 2022, le gouvernement du Québec a présenté une version révisée du Cadre de référence sur le Soutien communautaire en logement social et communautaire (SCLSC). Ce cadre a pour objectif de soutenir les intervenants et les gestionnaires des réseaux de l'habitation, de la santé et des services sociaux, du milieu communautaire, de l'éducation, du milieu municipal et des autres secteurs concernés par le SCLSC afin de concevoir et de consolider des activités de SCLSC. Il a également pour objet d'organiser une réponse continue et complémentaire aux besoins des personnes vivant dans des logements sociaux et communautaires afin de prévenir l'apparition ou l'aggravation de problèmes sociaux ou de santé, ainsi que de mobiliser différents secteurs concernés par le SCLSC et d'encourager le partenariat. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003376/>

À la suite de cette révision, il est désormais obligatoire de mettre en place ou d'utiliser une instance de concertation régionale ou territoriale dédiée au SCLSC. C'est dans ce contexte qu'a été créée la Table régionale sur le SCLSC du Bas-Saint-Laurent, regroupant les représentants des offices d'habitation, des organismes sans but lucratif (OSBL) et des coopératives d'habitation, ainsi que des représentants du CISSS du Bas-Saint-Laurent. (Référence : page 20 du Cadre de référence national).

Après divers travaux de concertation, la Table régionale est en train de se doter d'un cadre de référence adapté aux spécificités régionales et d'un plan d'action pour 2024-2025. Les membres cherchent à pérenniser les services de soutien communautaire et souhaitent revoir la redistribution du financement en tenant compte des besoins répertoriés, des ressources disponibles, des distances à parcourir, des priorités gouvernementales, etc.

L'objectif de cet appel d'offres – services professionnels est d'établir et de recommander des balises pour une distribution équitable du financement auprès des organismes d'habitation communautaire et sociale de la région du BSL. Les critères d'accréditation et d'attribution seront clarifiés pour améliorer la distribution financière et le déploiement des ressources humaines, afin de pérenniser les services offerts aux locataires.

On a observé durant les dernières années que le financement était attribué en fonction des demandes individuelles reçues des organismes dont les critères d'accréditation et d'attribution ne sont pas tout à fait adéquats ou mal définis.

La réalisation de ce mandat permettra à la TSCLSC du Bas-Saint-Laurent de s'appuyer sur des bases solides pour orienter et améliorer la distribution financière, après consultation de l'ensemble du réseau. Cette planification vise également à déployer les ressources humaines sur le territoire, afin de pérenniser les services offerts aux locataires habitant dans les logements desservis par les organismes œuvrant en logement social et communautaire.

Mandat

- Prendre connaissance de la littérature actuelle sur le soutien communautaire en logement social communautaire (Cadre de référence national et régional, plan d'action 2024-2025 TSCLSC, études, etc.)

En étant étroitement accompagné par les membres de la TSCLSC :

- Réaliser, via des entrevues tenues à distance ou en personne auprès d'un échantillon de personnes, une **analyse des besoins** dans le secteur du logement social et communautaire pour la région du Bas-Saint-Laurent, tout en tenant compte des spécificités et des réalités du territoire (notamment la couverture du territoire et les organismes existants) **:
 - Offre de services à prioriser (activités de concertation, soutien à la personne, soutien à l'organisme, référencement)
 - Comment répartir efficacement les ressources humaines sur l'ensemble du territoire
 - Évaluer les possibilités de partenariats et associations avec des organismes existants offrant déjà du soutien communautaire

** Exemple d'intervenants à rencontrer : gestionnaire, locataire ou administrateur d'organismes en habitation (OH, Coopérative et OSBL d'habitation), personnel impliqué dans le SCLSC dans la Direction des Programmes de Santé Mentale et Dépendance, personnel de la santé publique impliqué dans l'habitation, employé d'un organisme communautaire impliqué dans l'habitation, responsable de TSCLSC d'autres régions. La TSCLSC pourra fournir les listes des organismes, et les personnes clés à contacter. Un minimum d'une vingtaine d'entrevues est attendu.

- Identifier et répertorier les ressources communautaires disponibles et accessibles sur le territoire du BSL, en lien avec le SCLSC

En s'inspirant des projets de SCLSC existants dans les autres régions administratives, la personne devra :

- Proposer une répartition équitable du financement sur l'ensemble du territoire en fonction de critères réalistes
- Soumettre une proposition structurée (plan de déploiement) d'offre globale en SCLSC pour le BSL ainsi que des recommandations (ressources humaines, répartition, gestion financement, gestion des demandes, suivis) pour répondre finalement à cette question :
 - *Comment implanter le SCLSC dans la région avec les spécificités de la région et le financement disponible?*
- Proposer un plan de communication et de diffusion auprès des tenures en habitation et des partenaires
- Identifier les meilleures méthodes de diffusion du SCLSC dans la région du BSL auprès d'éventuels partenaires (municipalités, organismes, organismes d'habitation, etc.) dans le but de faire connaître le SCLSC au plus grand nombre.

La personne devra effectuer des suivis réguliers avec la TSCLSC ou le comité de suivis (minimalement 4 rencontres), émettre un rapport final, un rapport de mi-étape, et un cahier de suivis des interventions (qui a été rencontré, quels enjeux traités, réponses apportées, attentes des personnes rencontrées, suivis à effectuer). Le Comité de suivis et une personne-ressource sera disponibles au besoin pour des suivis plus réguliers et répondre aux questions de la ressource.

Durée du mandat

Le mandat devra être effectué avant le 31 mars 2026. La durée du mandat se situera entre 9 et 12 mois, en fonction de la date de début du mandat et de l'analyse préalable des besoins.

Financement

Le montant accordé pour la réalisation du mandat est de 30 000\$ taxes incluses. Les frais de déplacement et perdiem sont inclus dans le financement et devront être d'un montant de 3000 \$ maximum.

Qualifications requises

- Connaissance de la région du Bas-Saint-Laurent.
- Connaissance du réseau de la santé.
- Connaissance sur le logement social.
- Connaissance ou expérience en intervention sociale.

Personne référente

Pour déposer votre candidature ou pour toute question, nous vous invitons à contacter :

Madame Diane Gagnon via l'adresse courriel suivante : tsclscbsl@ohrn.ca